



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent cinquantième session

Rome, 1^{er}-5 décembre 2014

Rapport de la cent cinquante-sixième session du Comité financier (3-7 novembre 2014)

Résumé

À sa deuxième session ordinaire de 2014, le Comité financier a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions relevant de son mandat. Dans le présent rapport, qui porte sur les travaux de sa cent cinquante sixième session, le Comité:

- **Adresse des recommandations spécifiques** au Conseil, comme suit: i) exhorte les États Membres à verser ponctuellement et dans leur intégralité les contributions mises en recouvrement (par. 7); et ii) formule des recommandations au sujet des comptes vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013 (par. 10).
- **informe** le Conseil de ses décisions, comme suit: i) approuve les taux à appliquer pour calculer la remise consentie aux États dans le cadre du plan d'incitation au paiement rapide des contributions (par. 7); ii) approuve les comptes du Groupement d'achats du personnel de la FAO pour 2013 (par. 12); et iii) approuve le cadre financier détaillé relatif au recouvrement des coûts (par. 18).
- **appelle l'attention** du Conseil sur les indications qu'il a données au Secrétariat au sujet de la situation financière de l'Organisation, des questions budgétaires, des ressources humaines, du cadre des systèmes administratifs et des systèmes d'information, des questions de contrôle et des questions diverses.
- **indique** au Conseil des initiatives de nature à améliorer son propre travail.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1810f

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- **approuver** les recommandations du Comité financier au sujet du versement ponctuel des contributions mises en recouvrement et des comptes vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013.
- **prendre note** des décisions du Comité concernant la remise consentie aux États dans le cadre du plan d'incitation au paiement rapide des contributions, les comptes du Groupement d'achats du personnel de la FAO pour 2013 et le cadre financier détaillé relatif au recouvrement des coûts.
- **approuver** les indications données au Secrétariat par le Comité sur toutes les autres questions relevant de son mandat, ainsi que les initiatives de nature à améliorer ses propres méthodes de travail.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +3906 5705 3719

Table des matières

	Pages
Introduction	4
Suivi de la situation financière	4
Situation financière de l'Organisation	4
Comptes vérifiés de la FAO 2012-2013.....	5
Comptes vérifiés – Groupement d’achats du personnel de la FAO 2013	6
Financement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS) ..	6
Questions budgétaires	7
Rapport annuel sur les dépenses d’appui: dépenses et recouvrements	7
Informations actualisées sur le cadre financier détaillé relatif au recouvrement des coûts	7
Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM).....	8
Ressources humaines.....	8
Rapport intérimaire sur la mise en application des Cadre stratégique et Plan d’action pour la gestion des ressources humaines	8
Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l’Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités).....	9
Contrôle.....	9
Suite donnée aux recommandations du Comité de vérification de la FAO	9
Suite donnée aux recommandations de l'audit interne	10
Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes	10
Rapport intérimaire sur le Cadre de responsabilités et de contrôle interne.....	10
Suite donnée aux recommandations du Corps commun d’inspection.....	11
Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier.....	11
Programme de travail pluriannuel du Comité financier	11
Recommandations du Comité financier non encore appliquées: situation	11
Méthodes de travail du Comité financier.....	12
Questions diverses.....	12
Date et lieu de la cent cinquante-septième session	12
Autres questions.....	12
<i>Coût des services d'interprétation</i>	<i>12</i>
<i>Aspects financiers et budgétaires de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2).....</i>	<i>12</i>
<i>Sélection et nomination des coordonnateurs résidents des Nations Unies.....</i>	<i>12</i>
Documents présentés pour information.....	13

Introduction

1. Le Comité financier a présenté au Conseil le rapport ci-après, qui porte sur les travaux de sa cent cinquante-sixième session.
2. Outre le Président, M. MOUNGUI MÉDI, étaient présents les représentants suivants des Membres:
 - M. Georg Friedel Cramer (Allemagne);
 - M. Matthew Worrell (Australie);
 - M. Olyntho Vieira (Brésil);
 - Mme Natalie E. Brown (États-Unis d'Amérique)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - M. Abdoulaye Traoré (Guinée);
 - M. Osamu Kubota (Japon);
 - M. Mostafa Nahi (Maroc);
 - Mme Perla Carvalho Soto (Mexique);
 - M. Khalid Mehboob (Pakistan);
 - Mme Abla Malik Osman Malik (Soudan).
3. Le Président a informé le Comité que:
 - M. Khaled M.S.H. Eltaweel (Égypte) n'assisterait pas à la session;
 - M. Benito Jiménez (Mexique) avait été désigné pour remplacer Mme Perla Carvalho Soto pendant une partie de la session;
 - M. Mostafa Nahi (Maroc) avait été désigné pour remplacer M. Fouzi Lekjaa durant la session;
 - M. Vladimir Navara (Fédération de Russie) avait été désigné pour remplacer M. Vladimir Kuznetsov pendant une partie de la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé sur le site internet des Organes directeurs et statutaires, à l'adresse:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/remplacants-des-representants/fr/>.
5. Des observateurs sans droit de parole des Membres suivants ont aussi assisté à la cent cinquante-sixième session du Comité financier:
 - Belgique
 - Canada
 - Finlande
 - France
 - Jordanie
 - Pays-Bas
 - Philippines
 - Royaume-Uni
 - Saint-Marin
 - Thaïlande
 - Venezuela (République bolivarienne du)

Suivi de la situation financière

Situation financière de l'Organisation

6. Le Comité a examiné le document intitulé *Situation financière de l'Organisation* (au 30 juin 2014) (FC 156/2) et les prévisions de trésorerie pour 2014, y compris les liquidités, l'état des arriérés de contributions, les placements à court et à long termes, les obligations financières liées au personnel, les dépenses et les soldes du Programme de coopération technique (PCT), et le déficit du

Fonds général. Un état actualisé des contributions et des arriérés de l'année en cours ainsi que de la situation de trésorerie de l'Organisation au 29 octobre 2014 lui a également été présenté.

7. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité de l'amélioration de la situation de trésorerie de l'Organisation et a noté que les liquidités disponibles devraient suffire pour couvrir les dépenses de fonctionnement jusqu'à la fin de 2014, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un emprunt extérieur. Sachant que l'Organisation a connu des déficits de trésorerie ces dernières années du fait que la totalité des contributions n'était pas versée, le Comité a exhorté tous les États Membres à régler dans leur intégralité et en temps voulu les contributions mises en recouvrement, de sorte que la FAO puisse continuer à financer les dépenses nécessaires à l'exécution de son programme de travail;**
- b) **s'est félicité des pratiques de gestion des ressources et des politiques d'investissement en vigueur au sein de l'Organisation;**
- c) **a noté qu'il serait bon qu'à l'avenir l'information sur les ressources extrabudgétaires soit mieux articulée dans les rapports;**
- d) **a noté que, selon les estimations, le déficit du Fonds général devrait atteindre 890 millions d'USD au 31 décembre 2014, essentiellement à cause des déficits de financement de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS) et du Fonds des indemnités de départ, et a indiqué qu'il examinerait la question au titre du point 5 de l'ordre du jour, qui portait, sur le financement de l'AMACS;**
- e) **s'est penché sur les mesures appliquées pour améliorer la ponctualité du versement des contributions et des arriérés dus et, rappelant les indications données par le Conseil à sa cent quarante-neuvième session, a invité le Secrétariat à continuer à réfléchir à d'autres mesures susceptibles d'encourager un règlement des contributions en temps voulu et en particulier à examiner et à appliquer les meilleures pratiques utilisées à cette fin par les autres organismes internationaux;**
- f) **rappelant qu'il avait recommandé, à sa cent cinquante-quatrième session, la suppression du Plan d'incitation et que le Conseil avait approuvé cette recommandation à sa cent quarante-neuvième session, le Comité a décidé qu'il convenait d'appliquer une remise de zéro pour cent aux États Membres ayant réglé la totalité de leurs contributions au 31 mars 2014, en attendant que la Conférence approuve officiellement, à sa trente-neuvième session, en juin 2015, la recommandation tendant à mettre fin au Plan d'incitation.**

Comptes vérifiés de la FAO 2012-2013

8. Le Comité a examiné, conformément à l'article XXVII 7(1) du Règlement général de l'Organisation, les comptes vérifiés de la FAO correspondant à l'exercice biennal 2012-2013, et a entendu une présentation par le Commissaire aux comptes de son rapport détaillé sur la vérification des opérations financières de l'Organisation soulignant les principales recommandations et observations contenues dans le rapport.

9. **Le Comité:**

- a) **a accueilli avec satisfaction l'opinion sans réserve émise par le Commissaire aux comptes et s'est félicité de la qualité du rapport détaillé;**
- b) **s'est dit satisfait de l'appui fourni par le Secrétariat au Commissaire aux comptes pendant la vérification des comptes et de la collaboration étroite entre l'un et l'autre;**
- c) **a indiqué attendre avec intérêt de recevoir le retour d'information du Secrétariat sur la mise en œuvre des recommandations présentées dans le rapport, en particulier celles portant sur le renforcement du cadre de contrôle interne dans les bureaux décentralisés;**
- d) **a noté l'importance accordée par le Commissaire aux comptes à la nécessité de traiter la question du déficit de financement des obligations découlant des plans en faveur du personnel;**

- e) **a rappelé qu'il était important de continuer de suivre l'adéquation entre le taux d'approbation et de décaissement et les crédits ouverts au titre du Programme de coopération technique;**
- f) **a demandé au Bureau de l'Inspecteur général d'examiner la stratégie d'achats proposée et de lui faire rapport à ce sujet. A en outre demandé à l'Inspecteur général de lui remettre des informations détaillées sur les questions relatives à la fraude et aux présomptions de fraude.**

10. Le Comité, prenant acte des observations et des précisions du Commissaire aux comptes et du Secrétariat, **a recommandé** au Conseil de soumettre à la Conférence, pour adoption, les comptes vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013. Le Comité est convenu en conséquence de soumettre au Conseil le projet de résolution ci-après, pour transmission à la Conférence:

PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE

Comptes vérifiés de la FAO 2012-2013

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le rapport de la cent cinquantième session du Conseil,

Ayant examiné les comptes vérifiés de la FAO pour 2012-2013 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

Approuve les comptes vérifiés.

Comptes vérifiés – Groupement d'achats du personnel de la FAO 2013

11. Le Comité a examiné le document intitulé *Comptes vérifiés 2013 – Groupement d'achats du personnel de la FAO* (FC 156/4), a pris note des comptes vérifiés et s'est félicité des résultats financiers du Groupement d'achats du personnel pour cette période.

12. Compte tenu de l'opinion sans réserve formulée par le Commissaire aux comptes, le Comité financier **a approuvé** les comptes vérifiés 2013 du Groupement d'achats du personnel de la FAO.

Financement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS)

13. Le Comité a examiné le document intitulé *Financement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service* (FC 156/5), qui contient une analyse de différentes solutions possibles pour combler le déficit de financement des obligations au titre de l'AMACS, et a noté qu'une séance d'information préalable à la session avait permis à ses membres de mieux comprendre la question et avait facilité le débat;

14. **Le Comité:**

- a) **rappelant la teneur de ses débats antérieurs sur la question et les orientations formulées par le Conseil à sa cent quarante-neuvième session, a réitéré qu'il importait que les Membres de la FAO s'engagent auprès de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) afin de limiter de façon significative les dépenses de personnel de la FAO;**
- b) **a reconnu qu'il s'agissait d'une question complexe et extrêmement technique qui concernait l'ensemble du système des Nations Unies;**

- c) **a pris note** de l'information selon laquelle le prestataire de service d'assurance maladie allait changer, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2015, et s'est félicité des économies qui allaient en résulter;
- d) **a noté** que l'administration de la FAO participait activement à la recherche d'une solution optimale à la question de l'AMACS au sein du régime commun des Nations Unies, et a encouragé le Secrétariat à continuer de prendre part aux travaux du groupe de travail des Nations Unies chargé de la question et à y jouer un rôle de chef de file;
- e) **a rappelé** les contraintes financières qui pesaient sur les États membres s'agissant d'un financement supplémentaire;
- f) **a prié** le Secrétariat de poursuivre les efforts qu'il a entrepris pour limiter les coûts liés à l'assurance maladie et de lui faire rapport à sa prochaine session ordinaire lorsqu'il examinerait les résultats de l'évaluation actuarielle 2014 des obligations au titre du personnel.

Questions budgétaires

Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrements

15. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrements*, qui couvrait la période allant du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014.
16. **Le Comité:**
- a) **a pris note** du fait que tous les projets financés par des fonds fiduciaires et ayant débuté pendant la période considérée s'étaient vu affecter des taux de prélèvement conformes à la politique approuvée en vigueur;
 - b) **s'est félicité** que les statistiques concernant les projets approuvés au taux plafond soient ventilées de façon à mettre en évidence le type, le nombre et le volume des projets qui auront été approuvés à un taux de recouvrement non standard.

Informations actualisées sur le cadre financier détaillé relatif au recouvrement des coûts

17. Le Comité a examiné les informations actualisées sur l'élaboration d'un cadre financier détaillé relatif au recouvrement des coûts (FC 156/7), notant qu'une séance d'information préalable à la session avait permis à ses Membres de mieux comprendre la proposition et avait facilité le débat.
18. **Le Comité:**
- a) **a rappelé** qu'il avait approuvé les objectifs, les hypothèses et les principes relatifs à l'élaboration d'un cadre financier détaillé concernant le recouvrement des coûts, qui devait servir de base à une politique de recouvrement des coûts plus transparente et plus équitable dans laquelle les ressources extrabudgétaires étaient considérées comme contribuant à l'exécution du programme de travail de la FAO au sein d'un budget intégré;
 - b) **a approuvé** le modèle de cadre financier détaillé relatif au recouvrement proportionnel et intégral des coûts avec répartition des dépenses d'appui, ainsi que les nouvelles catégories de dépenses – dépenses opérationnelles directes (DOD), dépenses d'appui directes (DAD) et dépenses d'appui indirectes (DAI);
 - c) **a noté** que le taux à appliquer aux dépenses d'appui indirectes était estimé à 7 pour cent et qu'il fallait envisager d'appliquer ce taux avec une certaine souplesse;
 - d) **a demandé** au Secrétariat d'élaborer une nouvelle politique de recouvrement des coûts fondée sur le modèle de cadre financier détaillé, pour examen à sa prochaine session ordinaire. Pour assurer la transparence, cette politique devait comporter une définition des nouvelles catégories de dépenses, préciser les critères de mise en œuvre et donner des indications claires concernant la latitude consentie dans l'application du taux de dépenses d'appui indirectes.

- e) **a noté** que la nouvelle politique remplacerait la politique actuelle de la FAO en matière de dépenses d'appui, ainsi que le mécanisme ICRU d'amélioration du recouvrement des coûts;
- f) **a approuvé** le calendrier et les étapes clés de la mise en œuvre présentés dans le document et a demandé au Secrétariat d'élaborer, pour le lui soumettre à sa prochaine session ordinaire, un plan de mise en œuvre mettant l'accent en particulier sur les modalités transitoires.

Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial (SIPAM)

19. Le Comité a examiné le document intitulé *Les Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial (SIPAM)* (FC 156/8).

20. **Le Comité:**

- a) **a rappelé** qu'en décembre 2013, à sa cent quarante-huitième session, le Conseil avait approuvé le lancement d'un processus d'élaboration d'un projet de résolution de la Conférence tendant à ce que l'initiative SIPAM soit dotée d'un statut officiel dans le cadre de la FAO;
- b) **a réaffirmé** qu'il était favorable au concept de SIPAM;
- c) **est convenu** d'examiner la proposition d'élaboration d'un projet de résolution de la Conférence tendant à ce que l'initiative SIPAM soit dotée d'un statut officiel dans le cadre de la FAO, sur la base d'informations supplémentaires relatives aux incidences budgétaires potentielles et aux dispositions de gouvernance, qu'il a demandé au Secrétariat de lui fournir à sa prochaine session ordinaire.

Ressources humaines

Rapport intérimaire sur la mise en application des Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines

21. Le Comité a pris acte du document intitulé *Rapport intérimaire sur la mise en application des Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines* (FC 156/10), qui présentait dans les grandes lignes les progrès accomplis dans la mise en œuvre des initiatives et plans relatifs aux ressources humaines pour l'exercice biennal en cours (2014-2015).

22. **Le Comité:**

- a) **a accueilli avec satisfaction** le rapport intérimaire qui lui a été présenté;
- b) **a pris note** avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la plupart des initiatives relatives aux ressources humaines et **a encouragé** le Secrétariat à poursuivre ses efforts en ce sens;
- c) **a demandé** qu'une attention particulière soit accordée au déploiement du système mondial de gestion des ressources (GRMS) et de la fonctionnalité iRecruitment, en cours dans les bureaux décentralisés, à l'amélioration de la représentation géographique, et aux mesures prises pour maintenir en poste les administrateurs auxiliaires et les cadres associés;
- d) **a déclaré attendre avec intérêt** un rapport intérimaire actualisé, qui lui sera présenté à sa prochaine session et qui comportera des informations sur les délégations de pouvoir ainsi sur que les administrateurs auxiliaires et les cadres associés.

Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités)

23. Le Comité a examiné le document intitulé *Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités)* (FC 156/11).

24. **Le Comité:**

- a) **a pris note** du contenu du rapport;
- b) **a noté** avec préoccupation que l'examen de l'ensemble des prestations, auquel procédait actuellement la CFPI, avançait avec lenteur et que la date fixée pour l'achèvement de l'examen - fin de l'année 2015 - ne permettrait pas à la Conférence de prendre en compte les résultats de l'examen à sa trente-neuvième session, en juin 2015, lorsqu'elle serait saisie du projet de Programme de travail et budget pour l'exercice 2016-2017;
- c) **a également noté** que l'Assemblée générale des Nations Unies examinait à l'heure actuelle, dans le cadre de sa soixante-cinquième session, la question du relèvement de l'âge réglementaire de la cessation de service pour les membres du personnel en activité;
- d) rappelant la teneur de ses débats antérieurs sur la question et les orientations formulées par le Conseil à sa cent quarante-neuvième session, **a rappelé** qu'il importait que les Membres de la FAO s'engagent auprès de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) afin de limiter de façon significative les dépenses de personnel de la FAO;
- e) **a demandé** au Secrétariat de lui faire rapport à sa prochaine session ordinaire sur l'état d'avancement de l'examen de l'ensemble des prestations par la CFPI et l'évolution du débat à ce sujet au sein de la Commission, ainsi que sur les résolutions qui auront été adoptées par l'Assemblée générale au sujet des conditions d'emploi du personnel visées dans le document FC 156/11.

Contrôle

Suite donnée aux recommandations du Comité de vérification de la FAO

25. Le Comité a examiné le document intitulé *Suite donnée aux recommandations du Comité de vérification de la FAO* (FC 156/12), qui présentait un bilan actualisé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport annuel 2013 du Comité de vérification de la FAO. Le Comité a pris note également des informations supplémentaires communiquées par l'Inspecteur général en réponse aux questions de ses membres.

26. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité** des efforts consentis par le Bureau de l'Inspecteur général pour aligner la présentation du rapport sur celle des autres rapports portant sur la suite donnée à des recommandations, notamment sur le Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes;
- b) **a pris note** de l'état d'avancement de l'application des recommandations du Comité de vérification de la FAO;
- c) **a souligné** qu'il importait de fixer des dates butoirs pour la mise en œuvre des recommandations, afin que celles-ci ne soient pas reportées d'une année sur l'autre et, à cet égard, **a recommandé** que le Comité de vérification de la FAO établisse un délai d'un an, à faire figurer dans son rapport annuel;

- d) **a invité le Bureau de l'Inspecteur général à faire figurer dans les futurs rapports sur la suite donnée aux recommandations un glossaire des termes utilisés pour définir l'état d'avancement de l'application des recommandations;**
- e) **attendait avec intérêt d'examiner à sa prochaine session ordinaire, au printemps 2015, la nouvelle mise à jour qui serait faite à l'occasion de la présentation du rapport annuel 2014 du Comité de vérification.**

Suite donnée aux recommandations de l'audit interne

27. Le Comité a examiné le document intitulé *Suite donnée aux recommandations de l'audit interne* (FC 156/13), qui faisait le point de l'application des recommandations du Bureau de l'inspecteur général, l'accent étant mis en particulier sur les recommandations en suspens de longue date et liées à des risques élevés. Le Comité s'est aussi penché sur la question de la délégation de pouvoirs aux organes statutaires relevant de l'Article XIV, une question qu'il avait examinée à sa cent quarante-huitième session, et a pris note des informations données par le Conseiller juridique en réponse aux interrogations sur l'état d'avancement de la question.

28. **Le Comité:**

- a) **a pris acte des progrès réalisés dans l'application des recommandations d'audit en suspens de longue date et a encouragé le Secrétariat à accélérer la mise en œuvre des recommandations non encore appliquées;**
- b) **a demandé à l'Inspecteur général d'examiner les plus anciennes parmi les recommandations non encore appliquées et de faire figurer dans son rapport annuel des propositions précises pour les mener à bonne fin, compte tenu des risques liés à chacune d'elles;**
- c) **a noté que le Bureau de l'Inspecteur général avait amélioré le système de suivi de l'application des recommandations dans la limite des ressources actuelles;**
- d) **a demandé au Conseiller juridique de lui présenter, à sa prochaine session, au printemps 2015, un rapport détaillé sur les mesures prises au sujet des recommandations passées concernant une plus grande délégation de pouvoirs aux organes statutaires relevant de l'Article XIV, sachant que ces organes ne sont pas tous de même nature.**

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes

29. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes* (FC 156/14).

30. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité des progrès accomplis dans la réalisation des recommandations du Commissaire aux comptes et a exhorté le Secrétariat à poursuivre ses efforts afin de mener à bonne fin les recommandations restantes;**
- b) **a dit attendre avec intérêt de recevoir un rapport intérimaire actualisé à sa prochaine session ordinaire, en 2015, rapport dont il a noté qu'il comprendrait aussi l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport détaillé de 2012-2013.**

Rapport intérimaire sur le Cadre de responsabilités et de contrôle interne

31. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport intérimaire sur le Cadre de responsabilités et de contrôle interne* (FC 156/15).

32. Le Comité:

- a) **a rappelé** qu'il était essentiel que l'Organisation dispose d'un cadre de responsabilités et de contrôle interne solide et efficace et **a souligné** l'importance de cette fonction pour les travaux de la FAO;
- b) **a également rappelé** que plusieurs des conclusions et recommandations de l'Inspecteur général et du Commissaire aux comptes avaient trait à la responsabilité et au contrôle interne et **s'est félicité** que le Secrétariat ait pris des initiatives pour y donner suite;
- c) **a approuvé** les mesures que le Secrétariat était en train de prendre pour mettre au point une politique officielle en matière de responsabilité et un cadre de contrôle interne et **attendait avec intérêt** la publication de la politique en matière de responsabilité, qui devait entrer en vigueur d'ici à décembre 2014, et du Cadre de contrôle interne, qui devait entrer en vigueur d'ici à juin 2015;
- d) **a souligné** qu'il fallait suivre une approche du contrôle interne fondée sur des principes fondamentaux et sur une séparation des responsabilités et des obligations de rendre compte clairement établie;
- e) **a rappelé** que l'établissement en temps utile de rapports sur les présomptions de fraude, des enquêtes systématiques sur les présomptions de fraude, et l'application de mesures disciplinaires dans les cas avérés de fraude faisaient partie intégrante du principe de responsabilité et du contrôle interne;
- f) **a demandé** au Secrétariat de lui présenter un rapport sur l'application de la politique en matière de responsabilités à sa session du printemps 2015 et un rapport sur le Cadre de responsabilité à sa session du printemps 2016.

Suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection

33. Le Comité a examiné le document intitulé *Suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection (FC 156/16)*.

34. Le Comité:

- a) **s'est félicité** du taux général d'acceptation et d'application des recommandations du Corps commun d'inspection par le Secrétariat;
- b) **a demandé** que figure dans le prochain rapport annuel qui lui sera présenté sur la suite donnée aux recommandations du Corps Commun d'inspection une liste des recommandations non encore appliquées.

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier**Programme de travail pluriannuel du Comité financier**

35. Le Comité:

- a) **a pris note** de la version actualisée de son programme de travail pluriannuel;
- b) **attendait** avec intérêt de recevoir à sa prochaine session ordinaire une nouvelle mise à jour qui tiendrait compte des décisions qu'il aura prise à sa présente session.

Recommandations du Comité financier non encore appliquées: situation

36. Le Comité a examiné le document intitulé *Recommandations du Comité financier non encore appliquées: situation (FC 156/18)*.

37. Le Comité:

- a) **a pris note** de l'état d'avancement des recommandations qu'il avait formulées et qui n'étaient pas encore appliquées;

- b) **a approuvé le calendrier proposé concernant l'application des recommandations non encore appliquées, sauf en ce qui concerne la question des organes statutaires relevant de l'Article XIV, au sujet de laquelle il souhaitait qu'un rapport lui soit présenté à sa session du printemps 2015.**

Méthodes de travail du Comité financier

38. Le Comité a souligné qu'il importait que le Secrétariat lui remette les documents dans toutes les langues de la FAO dans les délais convenus, pour que ses membres aient le temps d'examiner la documentation avant la session.

39. Le Comité a demandé au Secrétariat d'organiser avant sa prochaine session ordinaire, au printemps 2015, des réunions informelles du Comité consacrées à l'examen des questions intitulées *Plan à moyen terme et Programme de travail et budget pour l'exercice 2016-2017 et Examen des organes statutaires relevant de l'article XIV en vue de leur permettre d'exercer une plus grande autorité financière et administrative tout en restant dans le cadre de la FAO.*

Questions diverses

Date et lieu de la cent cinquante-septième session

40. Le Comité a été informé que sa cent cinquante-septième session se tiendrait à Rome du 9 au 13 mars 2015.

Autres questions

Coût des services d'interprétation

41. Le Comité a reçu des informations sur la politique et les procédures de l'Organisation en ce qui concerne les services d'interprétation et **a noté avec satisfaction** que celles-ci permettaient de faire en sorte que les services d'interprétation fournis dans des langues autres que celles de la FAO n'entraînaient pas de coût supplémentaire au titre du Programme ordinaire.

Aspects financiers et budgétaires de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)

42. Le Comité **a demandé** au Secrétariat de lui présenter à sa prochaine session ordinaire, au printemps 2015, un rapport détaillé sur les aspects financiers et budgétaires de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (Rome, 19-21 novembre 2014).

Sélection et nomination des coordonnateurs résidents des Nations Unies

43. Le Comité **comptait** examiner à une prochaine session les questions relatives à la sélection et à la nomination des coordonnateurs résidents des Nations Unies.

Documents présentés pour information

- État des contributions courantes et des arriérés au 30 juin 2014 (FC 156/INF/2)
- Comptes vérifiés 2013 – Mutuelle de crédit de la FAO (FC 156/INF/3)
- Rapports du Corps commun d'inspection
 - Étude des progiciels de gestion intégrés dans les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2012/8) (FC 156/INF/4)
 - Examen des accords à long terme relatifs aux achats dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2013/1) (FC 156/INF/5)
 - Procédure de sélection et de nomination des coordonnateurs résidents des Nations Unies, y compris leur préparation, leur formation et l'appui fourni à leur activité (JIU/REP/2013/3) (FC 156/INF/6)